



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2018, le Conseil municipal a adopté le projet règlement 018-150 modifiant le règlement de construction numéro 03-43 de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 5 novembre 2018, à 20 h à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 3491, chemin Royal aux heures régulières :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
4. Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour d'octobre deux mille dix-huit.


Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier

